

A28 : SECTION ÉCOMMOY / PARÇAY-MESLAY

JANVIER 2011



**Bilan
environnemental
final**

ÉDITORIAL

L'A28 et l'environnement : un engagement dans la durée

La section Écommoy / Parçay-Meslay a été mise en service le 14 décembre 2005. Elle constitue le dernier maillon de l'itinéraire de l'A28 entre Alençon, Le Mans et Tours. Elle s'inscrit dans la continuité de l'axe Nord / Sud reliant Calais à Bayonne, sans passer par la région parisienne.

Cinq ans après, avons-nous respecté nos engagements en matière d'environnement ?

En lien avec les acteurs locaux, de nombreuses études ont été menées sur le terrain. Elles ont évalué la qualité et l'efficacité de nos aménagements.

Ce bilan est en cohérence avec les premiers résultats. Les dispositifs sont pérennes et fonctionnent de manière satisfaisante.

Cette plaquette présente la description des actions réalisées au profit de la qualité de vie des riverains, de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du patrimoine local.

Thierry Charlemagne
Chef de projet

LA QUALITÉ DE L'EAU PRÉSERVÉE



BASSIN DE TRAITEMENT DES EAUX

Toute goutte d'eau arrivant sur l'A28 est traitée

Les eaux de ruissellement traitées

La circulation automobile engendre plusieurs types d'émissions (particules et métaux lourds provenant de gaz d'échappement, fuites de carburant...). Pour préserver le milieu naturel, l'autoroute traite toutes les eaux pluviales qu'elle collecte : des fossés enherbés, ou imperméabilisés, assurent une première décantation des matières en suspension. Puis, les eaux sont dirigées vers des bassins qui, par décantation, vont assurer la rétention des hydrocarbures et le stockage des particules. Après passage dans un déshuileur, les eaux traitées peuvent être rejetées dans le milieu naturel.

62 ouvrages hydrauliques rétablissent l'écoulement naturel

Les 3 fonctions des bassins :

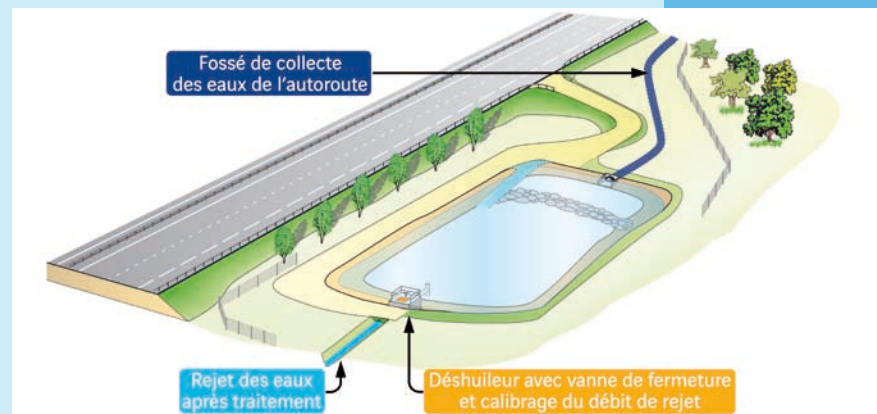
- assurer la décantation des eaux,
- écrêter les crues en aval,
- stocker une pollution accidentelle.

Chaque ouvrage hydraulique fait l'objet de visites de contrôle systématiques dans le cadre des procédures d'exploitation.

BASSIN DE TRAITEMENT DES EAUX



PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT



LE BRUIT SOUS CONTRÔLE



PROTECTIONS ACOUSTIQUES LE LONG DE L'AUTOROUTE

Tout au long de la concession, les seuils réglementaires doivent être respectés

Des mesures de protection

Lors des études acoustiques réalisées dans le cadre de ce projet autoroutier, 2 750 mètres de protections acoustiques (merlons de terre et écrans) ont été implantés sur cette section.

Cofiroute s'engage sur la durée

Tout au long de la durée de la concession de Cofiroute, et en cas d'évolution du trafic, de nouvelles études seront engagées. Si les seuils réglementaires étaient atteints, des mesures correctrices seraient mises en oeuvre.

Traquer les décibels

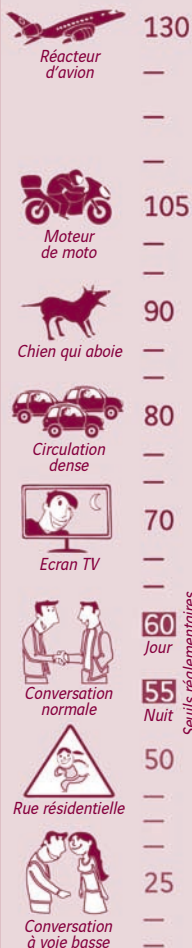
Les niveaux sonores sont recalés chaque année par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Blois selon le trafic moyen journalier annuel, pour vérifier le strict respect des seuils réglementaires.

Le réseau local plus silencieux

Un véhicule sur l'autoroute A28 est un véhicule de moins sur les routes locales. Cet effet est particulièrement visible le long de la RD938, qui s'est vue soulagée d'une part non négligeable de son trafic.

La réglementation sur le bruit

Elle fixe deux seuils réglementaires moyens selon les plages horaires :
60 décibels de jour
(de 6h à 22h)
55 décibels de nuit
(de 22h à 6h)



LE PAYSAGE AMÉNAGÉ



ADOUCCISSEMENT DES PENTES

Guidée par les préconisations de Bernard Lassus, architecte-paysagiste, la démarche d'aménagement paysager s'est donnée comme objectif d'ouvrir à l'automobiliste le plus de champs visuels possibles, tout en intégrant au mieux les préoccupations des riverains

Sur cette section de l'A28 plus de 1 000 arbres, 5 000 arbustes et 70 000 jeunes végétaux ont été plantés. Ces variétés sont en cohérence avec le milieu environnant. Les modelés paysagers apparaissent désormais comme tout à fait intégrés au paysage local.

PRINCIPES DE TERRASSEMENT SELON BERNARD LASSUS



LES PASSAGES SPÉCIFIQUES POUR LA GRANDE FAUNE



PASSAGE DE LAVERNAT



VÉGÉTATION SUR LE PASSAGE DE LAVERNAT



PASSAGE D'ÉCOMMOY

Assurer la continuité écologique

La France est l'un des premiers pays européens à avoir construit des passages pour la faune, et ceci dès les années 1960. Sur le réseau autoroutier exploité par Cofiroute, près de 50 ouvrages ont été réalisés pour permettre le passage des cerfs, chevreuils et sangliers.

Les cinq passages de l'A28 entre Écommoy et Parçay-Meslay, construits dans l'objectif de limiter la fragmentation des milieux naturels, illustrent ces avancées en matière de génie écologique.

La localisation

Les ouvrages de franchissement sont implantés en continuité des corridors biologiques existants. Dès le stade des études préalables de l'autoroute, la cartographie des déplacements de la faune est réalisée par des écologues en lien avec les Fédérations des Chasseurs de la Sarthe et d'Indre-et-Loire et l'Office National des Forêts.



MARES AU DROIT DES PASSAGES SPÉCIFIQUES

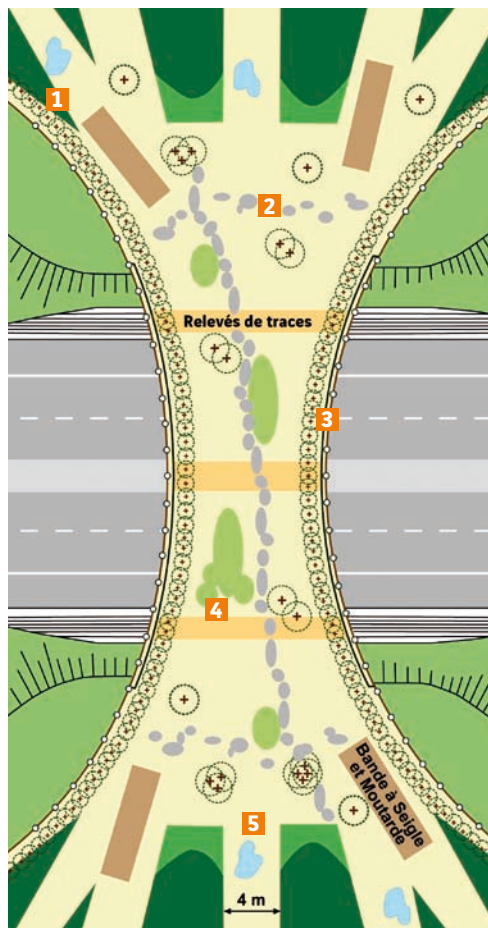


SCHÉMA TYPE D'UN PASSAGE POUR LA GRANDE FAUNE

Les aménagements

L'aménagement des passages conditionne également leur attractivité :

- 1 isolement visuel vis à vis de l'autoroute ;
- 2 mise en place de blocs visant à interdire l'accès aux véhicules ;
- 3 pose de palissades en entonnoir pour favoriser les continuités écologiques ;
- 4 mise en œuvre de plantations appétentes (bouleau, charme, fenouil, etc.) ;
- 5 creusement de mares pour attirer la faune sauvage.

La gestion et le suivi

Des bancs de sable, sur lesquels les animaux laissent leurs empreintes, ont été placés au centre de l'ouvrage afin de comptabiliser et d'identifier les animaux, mais aussi d'observer leurs comportements. Ce suivi est effectué par les Fédérations des Chasseurs locales.



RATISSAGE APRÈS RELEVÉ DES TRACES

FAUNE ET FLORE : UN PATRIMOINE À PRÉSERVER



PETIT RHINOLOPHE



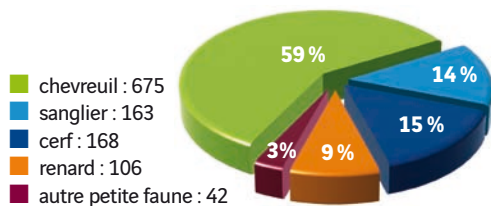
ORCHIDÉE (ORCHIS MASCLUA)

LA FAUNE

La grande faune

Toutes espèces confondues, 1 154 franchissements d'animaux ont été comptabilisés sur 5 passages spécifiques grande faune.

NOMBRE DE PASSAGES RELEVÉS SELON LES ESPÈCES.



Les petits mammifères et l'avifaune

Pour limiter l'effet barrière et les risques de collision, 31 ouvrages, dont cinq spécifiques, ont été réalisés pour la petite faune (renard, belette, hérisson, fouine...).

Le suivi de la cavité de Saint-Christophe-sur-le-Nais a recensé la présence de deux espèces de chauve-souris (le petit rhinolophe et le murin de Daudenton).

Les mares réaménagées constituent des milieux intéressants pour la reproduction des amphibiens. Les filets à mailles fines sur la partie basse des clôtures guident les amphibiens vers les ouvrages de traversée qui leur sont dédiés.

PASSAGE PETITE FAUNE



TRITON ALPESTRE



Les insectes

Treize espèces d'odonates, soit 1/5^e de la faune des libellules du département de l'Indre-et-Loire, ont été recensées sur le site de Belvau.

Le pique-prune (*Osmoderma eremita*) est un insecte de la famille des coléoptères. En 1996, il a été découvert sur le tracé de l'autoroute. Cofiroute a procédé à l'évaluation de l'impact de l'autoroute sur cette espèce.

Plusieurs mesures ont été prises pour participer à un bon état de conservation des populations : déplacement d'arbres sur trois sites d'accueil, acquisition d'une châtaigneraie de 3 hectares, ainsi que le financement de travaux et d'études scientifiques. Les aménagements fonciers ont intégré la présence de cette espèce dans le cadre du remembrement.

Le suivi scientifique des sites d'accueil des populations de pique-prune est prévu chaque année jusqu'en 2013.

LA FLORE

Afin de préserver plusieurs secteurs d'intérêt écologique, des mesures ont été expérimentées. Lorsque la gestion du site est pérenne, le suivi de l'évolution des cortèges floristiques permet de constater le maintien des caractéristiques initiales des sols et de la végétation.

LESTE VERT



PIQUE-PRUNES AVEC ÉMETTEUR



1% PAYSAGE & DÉVELOPPEMENT



VALORISATION DE FAÇADES DE BÂTIMENTS AGRICOLES

Le dispositif a pour objectif de valoriser le paysage à l'extérieur des emprises visibles depuis l'autoroute

Les actions ont consisté à réhabiliter le bâti traditionnel, en particulier le bâti agricole, à réaliser des plantations et à valoriser le paysage notamment par des enfouissements de réseaux. Enfin des bâtiments disgracieux ont été traités afin de mieux les intégrer dans le paysage.

Quelques chiffres :

- une association pour 2 départements : Indre-et-Loire et Sarthe ;
- 12 années d'existence du dispositif ;
- 11 comités de pilotage depuis mai 2000 ;
- plus de 250 dossiers instruits ;
- 7 millions d'€ de travaux cofinancés par Cofiroute et par les collectivités locales (Conseils Généraux et communes concernées).

Dans chaque département, une charte d'objectifs a été établie. L'association « A28 Sarthe / Touraine », en lien avec les chambres d'agriculture locales, a assuré la coordination des dossiers et favorisé leur mise en œuvre selon la charte d'objectifs établie par les deux départements.

RESTAURATION DE CORPS DE FERME : AVANT ET APRÈS





RÉUNION AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX

Les partenaires environnementaux de Cofiroute

L'air : CETE de l'Ouest (Nantes) et CETE Nord-Picardie (Lille).

Le bruit : Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (Blois).

Le paysage : Bernard LASSUS architecte-paysagiste et CAUE de la Sarthe.

L'eau : ANTEA (Orléans), AD2E (Tours) et RIVE.

La faune et la flore : IEA (Orléans), ASTER (Alençon), OGE, Fédérations Départementales des Chasseurs de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, CPNS (Le Mans) et Agent Environnement Cofiroute.

La coordination générale : CETE de l'Ouest (Nantes).



L'A28 S'INTÈGRE DANS LES PAYSAGES TRAVERSÉS

La concertation, un dialogue permanent

L'intégration d'une autoroute dans un territoire nécessite une connaissance fine des enjeux de ce dernier. Parce que seuls les riverains, leurs élus et les associations en connaissent les richesses et les spécificités, Cofiroute a placé la concertation au premier rang de sa mission.

Ce bilan environnemental final est le fruit de la compréhension mutuelle entre tous les acteurs de ce projet.

Il s'inscrit dans la politique de transparence mise en oeuvre par l'État et Cofiroute dès les premières études et qui sera maintenue tout au long de l'exploitation de l'A28.

Un bilan qui enrichit nos compétences

L'A28, comme tous les grands projets d'infrastructures, fait l'objet d'un bilan environnemental ⁽¹⁾ réalisé en deux étapes : le bilan intermédiaire, un an après la mise en service, et le bilan final, entre 3 et 5 ans. Ils permettent de s'assurer que le projet est conforme aux engagements environnementaux à moyen et long terme. La présentation du bilan environnemental final par Cofiroute, en Préfecture d'Indre-et-Loire et de la Sarthe, ainsi que la réalisation de ce document, illustrent cette démarche.

Aujourd'hui, dans le cadre du système de management environnemental de Cofiroute, le secteur Touraine-Poitou, qui exploite la section de l'A28 entre Ecommoy et Parçay-Meslay, est certifié ISO 14001, depuis novembre 2010.

(1) Conformément à la "circulaire Bianco" du 15 décembre 1992.



UN RENSEIGNEMENT, UNE QUESTION ?

COFIROUTE - Direction de la Construction
6 à 10 rue Troyon - 92316 Sèvres Cedex
Tél. 01 41 14 70 00 - www.cofiroute.fr
Contact : thierry.charlemagne@cofiroute.fr

Imprimé avec des encres à base végétale sur papier recyclé
issu de forêts gérées durablement.

